

14ème législature

Question N° : 97321	De M. Stéphane Demilly (Union des démocrates et indépendants - Somme)	Question écrite
Ministère interrogé > Justice		Ministère attributaire > Justice
Rubrique >justice	Tête d'analyse >tribunaux de grande instance	Analyse > pôles sociaux. comité de pilotage. représentants du personnel.
Question publiée au JO le : 05/07/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Stéphane Demilly interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice sur le rapport établi conjointement par l'Inspection générale des affaires sociales et l'Inspection générale des services judiciaires, en février 2016, en appui à l'organisation du transfert du contentieux des TASS, TCI et CDAS vers les nouveaux pôles sociaux des TGI. En page 53 de ce rapport, il est fait mention de la création d'un comité de pilotage interministériel regroupant les directions des ministères de la justice et de la santé visés par le projet, ainsi que la CNAMTS qui doit travailler sur les questions de personnel. À la lecture de ces éléments, il semblerait qu'il ne soit pas prévu d'intégrer des représentants du personnel au sein de ce comité de pilotage. Il paraîtrait pourtant légitime que ces derniers puissent participer aux différents travaux concernant le personnel. Les représentants des personnels de la Cour nationale de l'incapacité et de la tarification de l'assurance des accidents du travail (CNITAAT), directement impactés par la réforme de la justice actuellement en cours, doivent notamment être associés à ces travaux. Ils sont en effet légitimement inquiets des conséquences du projet de loi actuellement en débat. Il lui demande donc les mesures qu'il entend prendre afin de corriger cet oubli.